

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 septembre 2023

N° VA_DEL2023_123

Objet : Tarification des nouvelles activités à destination des aînés

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à David DIARRA, Farid OUKAID, Mariam DEDEKEN, Sébastien COSTEUR, Dominique GUERIN étant absents, Charlène MARTIN étant excusée.

La Ville propose différentes activités à destination des aînés à partir de 63 ans. Il est demandé une contribution aux participants pour certaines de ces activités payantes.

Pour la saison 2023-2024, les nouvelles activités payantes seront proposées aux tarifs mentionnés dans le tableau ci-joint. Le tarif appliqué sera en fonction du revenu fiscal de référence n-1 des aînés. Si un usager s'inscrit en cours d'année, c'est-à-dire pour une durée inférieure à 5 mois, un demi-tarif sera appliqué.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 14 septembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil de valider les tarifs proposés en annexe.

Imputation comptable : 7066 61 4500

Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.1 Aînés - activités

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 septembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230926-197846-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 28 septembre 2023

